

CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 13 Février 2020

Approbation compte rendu du 16/01/2020 à l'unanimité

Nomination du secrétaire de séance : Gérard Lespinasse

01 – Aménagement et extension du cabinet médical – attribution marché de travaux

Vu la délibération n°01 du 14 Novembre 2019 autorisant le lancement du marché de travaux pour l'aménagement et l'extension du cabinet médical,

Vu la délibération n°01 du 16 Janvier 2020 autorisant le Maire à relancer la consultation pour les lots VRD et gros œuvre suite à un classement en lots infructueux par manque de plis,

La commission d'ouverture des plis a retenu la candidature des entreprises suivantes :

- Lot 0 VRD : LTPA – 8 831.00€ HT
- Lot 1 Gros œuvre: Entreprise Soares – 35 619.20€ HT
- Lot 2 Charpente : Entreprise Lavergne – 10 588.07 € HT
- Lot 3 Couverture : Ets Renaudie – 6970.10€ HT
- Lot 4 Menuiseries Alu : Ets Rhodde – 10 002.00€ HT
- Lot 5 Menuiseries Bois : Ets Lavergne - 6187.83 € HT
- Lot 6 Plâtrerie Isolation : SCOP Tudury – 21 334.70€ HT
- Lot 7 Electricité : Elec Service plus – 6 571.00€ HT
- Lot 8 Plomberie : Ets Tremouille - 5 734.00€ HT
- Lot 9 Climatisation : Ets Bouscasse – 10 775.78€ HT
- Lot 10 Sols souples : Mathieu et Cie – 9198, 10€ HT
- Lot 11- Peintures : SCOP Tudury – 12 294.40€ HT

Pour une somme totale de 144 106.18€ HT.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, VALIDE la proposition de la commission d'ouverture des plis et AUTORISE M. le Maire à signer le marché avec les entreprises attributaires, ainsi que toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de l'opération.

02 – Logements du Cheylard – avenant lot 2 Couverture

Vu la délibération n°02 du 13 Juin 2019 attribuant les lots de travaux aux entreprises pour l'aménagement de deux logements au Cheylard,

Mr le Maire propose au conseil de signer un avenant au lot 2 Couverture attribué à l'entreprise Renaudie suite à la déduction des travaux pour le traitement des bois réalisés par le lot 9, du changement des bois d'encadrement des lucarnes en chêne au lieu du sapin et la pose 7 m² d'ardoises manquantes au marché, pour un montant de 1821.00€ HT.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- VALIDE la demande d'avenant de l'entreprise Renaudie pour le lot n°2 Couverture, d'un montant de 1821.00€ HT,
- AUTORISE Mr le Maire à signer les documents afférents à cette décision.

03 – Chemin des Landes – convention de passage et empierrement

Mr le Maire explique au conseil que le chemin rural des Landes qui passe entre les parcelle ZA 222 / 167 et ZA 236 est obstrué par un poteau téléphonique au centre de son accès et la présence d'une chambre de tirage de la fibre optique.

Les propriétaires des bois du bout de ce chemin ne peuvent donc plus accéder à leurs propriétés et contournent le poteau et la chambre en passant sur la parcelle ZA 22 appartenant à Mr Michel ZISS.

Celui-ci, pour solutionner le problème, propose à la commune la signature d'une convention de passage et l'empierrement de la surface de contournement à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer la convention de passage avec Mr Ziss, propriétaire de la parcelle ZA 222
- ACCEPTE que la commune procède à l'empierrement de la zone de passage sur la propriété de Mr Ziss (sur 110 ml).

QUESTIONS DIVERSES

- Mr le Maire présente un devis de la société Meeting med d'un montant de 1490€ HT (mise en relation collectivités / médecin) – désaccord à l'unanimité – Proposition de faire réaliser une banderole pour la période estivale + mailing + annonce se soigner en périgord / Le bon coin
- Printemps des Moulins 18 et 19 Avril 2020 – recherche de bénévoles : réunion le 26 Mars 2020 à 20h30 – participant : Alain Dalix, Anne Alfano, Murielle Sardan, Michel Lajugie, Nicole Latour
- Infos SDE 24 sur la fréquentation de la borne de recharge des véhicules électriques (26 transactions – 171.94 kWh consommés – 31h47 de charge)
- Demande de la ligue contre le cancer de vendre leurs tulipes sur le marché à partir du 25/03 et demande de bons cadeaux pour le loto – accord à l'unanimité
- Maison Thouron : Mr le Maire informe le conseil que la maison a été vendue à un particulier qui souhaite faire un bureau au RDC et un studio de location à l'étage.
- Proposition reçue pour apposer une signalétique officielle sur les monuments historiques – Refus au vu du montant.

Prochaine Réunion : Vendredi 06 Mars 2020 à 20h30